

## Politique de confidentialité - alerte professionnelle

Nous (France Télévisions) prenons la protection des données personnelles très au sérieux. Cette politique de confidentialité indique les conditions de collecte et traitement des données personnelles recueillies lors du traitement d'une alerte professionnelle et notamment lors de l'utilisation de la plateforme de recueil d'alerte pour France Télévisions (la "**Plateforme**") et la manière dont nous les traitons.

Nous garantissons la confidentialité des données personnelles, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement général sur la protection des données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016, de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et au Référentiel alerte professionnelle de la CNIL.

### **Finalités et bases légales des traitements opérés dans le cadre du Dispositif d'alerte de France Télévisions**

France Télévisions traite des données personnelles, afin de recueillir les signalements de faits susceptibles de constituer un crime ou un délit, ou une violation grave et manifeste de lois ou de règlements, y compris internationaux, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, afin de se conformer à ses obligations légales issues des réglementations suivantes :

- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » ;
- Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre dite « loi Potier », dont les dispositions ont été codifiées aux articles L.225-102-4 et L.225-102-5 du Code de commerce.
- Loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte
- Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

Par ailleurs, France Télévisions traite des données personnelles afin de recueillir les signalements de fait, situations ou conduites contraires au code de conduite anti-corruption de France Télévisions et de chacune de ses filiales, sur la base de son intérêt légitime.

L'utilisation de la Plateforme est un dispositif facultatif venant en complément des autres possibilités de remontées d'alertes (comme la voie hiérarchique) permettant de contacter France Télévisions et de signaler les situations susmentionnées.

La confidentialité des informations communiquées dans ce cadre est une priorité.

### **Sécurité des données personnelles et destinataires**

La Plateforme prévoit la possibilité d'émettre un signalement anonymement par une connexion cryptée. Après la soumission d'un signalement l'émetteur reçoit des données de connexion à la

Plateforme ; celles-ci lui permettent de poursuivre une communication sécurisée avec France Télévisions.

Techniquement, nous transmettons à notre prestataire, agissant en qualité de sous-traitant, des données personnelles dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous. Pour cela, nous avons conclu avec le prestataire un accord relatif au traitement des données garantissant la protection des données conformément à la réglementation applicable. Les opérations de traitement par le prestataire sont effectuées uniquement depuis Munich en Allemagne. Dans ce cadre, aucune donnée personnelle traitée dans le cadre du Dispositif d'alerte n'est transférée en dehors de l'Espace Economique Européen.

De manière générale, France Télévisions s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles requises afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles traitées dans le cadre du dispositif d'alerte.

### **Destinataires des données personnelles**

La consultation des données enregistrées est exclusivement réservée aux personnes expressément autorisées par France Télévisions ou aux administrateurs autorisés par le prestataire.

Les personnes spécialement autorisées à consulter les données sont juridiquement tenues de respecter l'obligation de confidentialité.

Les personnes spécialement autorisées par France Télévisions vérifient les faits signalés et, si nécessaire, elles entreprennent des investigations supplémentaires. Ces personnes sont, en particulier, le Référent et les personnes composant le Comité de traitement des alertes, ainsi que toutes les personnes dont ils s'adjoindraient les services à ces fins. Ainsi, il se peut que nous ayons des précisions à vous demander. Pour cela nous privilégions la communication par la Plateforme.

### **Données personnelles traitées**

L'émetteur de l'alerte peut fournir volontairement des informations concernant son identité. Dans ce cadre, l'émetteur bénéficie des garanties de protection de son identité prévues par la loi, qui prévoit que les éléments de nature à identifier l'émetteur de l'alerte ne peuvent être divulgués, sauf le cas échéant à l'autorité judiciaire, qu'avec son consentement.

Dans ce cadre, les informations concernant son identité sont exclusivement traitées par des personnes spécialement autorisées de France Télévisions. Si l'alerte signale un comportement délictueux il se peut qu'il soit nécessaire que France Télévisions transmette les données personnelles aux autorités judiciaires.

Un signalement peut contenir des données personnelles concernant des personnes tierces (par exemple les personnes impliquées à titre d'auteur, témoin ou victime, dans les faits signalés). Ces personnes en seront informées sans que l'identité de l'émetteur ne soit jamais portée à leur connaissance.

En résumé, dans le cadre du traitement d'un signalement, les catégories de données personnelles énumérées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un traitement :

- identité (civilité, prénom, nom), fonctions et coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique) de l'auteur du signalement ;

- identité (civilité, prénom, nom), fonctions et coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique) des personnes visées par le signalement ;
- identité, fonctions et coordonnées des personnes intervenant dans le recueil ou dans le traitement du signalement ;
- faits signalés ;
- éléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés ;
- comptes rendus des opérations de vérification ;
- suites données au signalement.

Par ailleurs, des données sensibles peuvent notamment être collectées et traitées dans le cadre du dispositif d'alerte dès lors que le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice. Enfin les données collectées et traitées dans le cadre du dispositif d'alerte peuvent également comprendre des données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté concernant des personnes physiques, dans la seule mesure où ce traitement est autorisé par une disposition spécifique de droit national ou si France Télévisions justifie que cela est nécessaire afin de préparer et, le cas échéant, d'exercer et de suivre une action en justice en tant que victime, mise en cause, ou pour le compte de ceux-ci.

**Conservation des données personnelles** Toute donnée personnelle ou tout élément de nature à permettre l'identification de l'émetteur de l'alerte et des personnes visées dans le signalement sera détruite ou anonymisée sans délai lorsqu'aucune suite n'est donnée à l'alerte.

Les données personnelles fournies et/ou figurant au sein de la documentation associée à des alertes dont le bien-fondé est avéré ne sont pas conservées au-delà des deux mois qui suivent l'achèvement des opérations de vérification, à moins que des mesures disciplinaires ne soient prises ou que des procédures judiciaires ne soient engagées (soit contre les personnes visées par l'alerte, soit contre le lanceur d'alerte si le signalement a été fait de mauvaise foi). Dans ce cas, les données personnelles pourront être conservées ou archivées jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision.

Par ailleurs, à l'exception des cas où aucune suite n'est donnée à l'alerte, France Télévisions se réserve le droit de conserver les données collectées sous forme d'archivage intermédiaire. Les données faisant l'objet de mesures d'archivage sont conservées dans le cadre du dispositif d'archivage à accès restreint prévu sur la plateforme d'alerte, pour une durée de 1 an]. Seuls les Référents y ont accès.

Pourront en tout état de cause être conservés, pour les besoins de traçabilité et de reporting, le nom de l'entité concernée, la date de l'alerte avec le descriptif anonymisé des faits, le thème éthique de l'alerte, le résultat anonymisé, la date de clôture par le référent, à l'exclusion de toute information relative à l'identité des personnes concernées ou permettant indirectement d'identifier ces dernières.

#### **Autorité responsable du traitement**

Le responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre du dispositif d'alerte est France Télévisions - 7, esplanade Henri de France - 75907 Paris Cedex 15.

Coordonnées du DPO : Bertrand Scirpo, France Télévisions - 7, esplanade Henri de France - 75907 Paris Cedex 15

### **Droits et modalités d'exercice des droits**

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de la possibilité d'accéder à vos données personnelles et de demander qu'elles soient rectifiées ou effacées dans l'hypothèse où elles se révéleraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, et de demander la limitation du traitement. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles, pour des raisons tenant à votre situation particulière, sous réserve que le traitement ne soit pas fondé sur une obligation légale de France Télévisions, et sous réserve que ne prévalent pas des motifs légitimes et impérieux pour ce traitement. Enfin, vous disposez du droit de formuler des directives quant au sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à [dpd-ethique@francetv.fr](mailto:dpd-ethique@francetv.fr) (copie : [rgpd-coordination@francetv.fr](mailto:rgpd-coordination@francetv.fr)) ou directement via votre boîte aux lettres personnelle disponible sur la Plateforme.

Pour toute question relative aux données personnelles, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données personnelles de France Télévisions à l'adresse suivante : [dpd@francetv.fr](mailto:dpd@francetv.fr) (en précisant le cas échéant la nature des droits dont vous avez demandé l'exercice. La demande adressée au délégué à la protection des données personnelles de France Télévisions n'implique pas que vous deviez dévoiler la nature des faits incriminés ni votre éventuelle implication dans ceux-ci, que vous soyez lanceur d'alerte, témoin ou personne incriminée.

Enfin, en cas de contestation relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), dont le siège se trouve 3 Place de Fontenoy - 75007 Paris.